

fédération  
des services  
publics

la  
cgt

# DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE : JE VOTE CGT !



## Pour sauver la PMI, agissons maintenant !

**P**artout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

Partout en France, les syndicats CGT et leurs représentant-es au sein des instances paritaires locales et nationales portent les besoins, les aspirations et les revendications des personnels. Ils mènent la bataille revendicative pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes et tous.

La CGT est une force organisée, combative, qui incarne le sursaut des forces progressistes à même d'en finir avec la politique de casse de nos conquies sociaux et de contribuer à obtenir des avancées significatives localement.

La Fédération CGT des services publics alerte sur la situation des agentes et agents de la fonction publique territoriale exerçant en PMI auprès des populations les plus précaires et mettant en œuvre au quotidien le principe de solidarité de ce pays.

Un profond malaise traverse le secteur : sous-effectifs chroniques, dégradation des conditions de travail, absence de reconnaissance et manque de moyens humains et financiers pour répondre dignement aux besoins des usager-es.

Ces difficultés, aggravées par des choix budgétaires restrictifs, fragilisent la mission de service public et compromettent la qualité de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

80 ans après l'ordonnance du 2 novembre 1945 sur la PMI, ce service public est grandement menacé. En 2019, dans son rapport sur la PMI, Michèle Peyron disait : « Au fil de l'eau, et sans un sursaut des pouvoirs publics, la

poursuite des évolutions observées pourrait aboutir à une extinction de la PMI dans la majorité des départements d'ici une décennie. »

#### Les chiffres sont accablants :

- Entre 1995 et 2019 : -49 % de consultations PMI pour les enfants avant 6 ans (de 2,7 millions à 1,38 million d'examen).

- Entre 2004 et 2019 : -36 % de visites à domicile des sages-femmes de PMI auprès des femmes enceintes (de 275 000 à 188 000).

- Entre 2010 et 2022 : -38 % de médecins et -20 % de psychologues en PMI, seulement +7 % de puéricultrices et infirmières.

- Le taux de mortalité infantile remonte en France depuis 10 ans, revitaliser la PMI fait partie de la réponse.

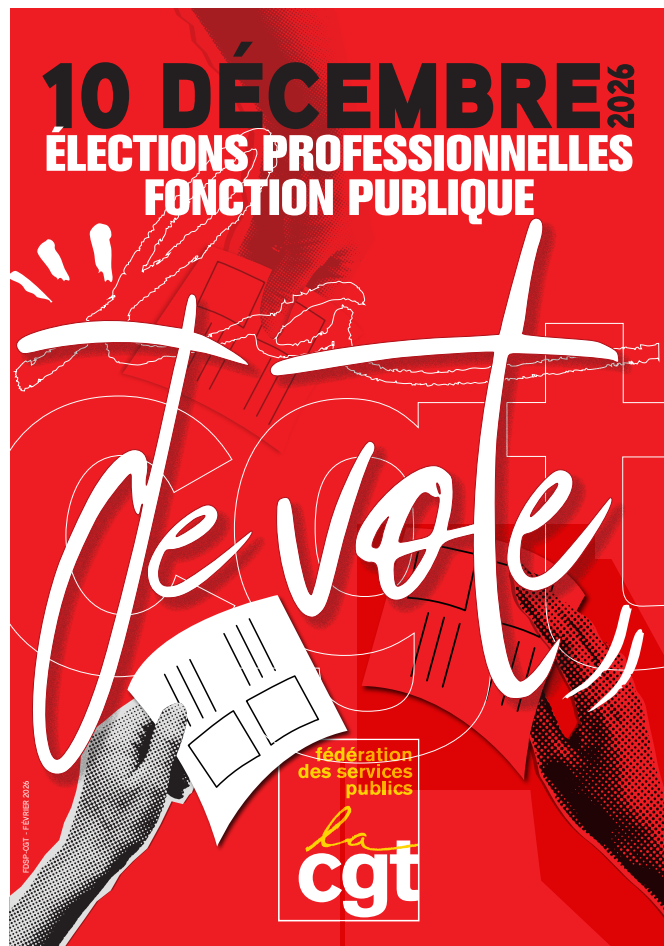
Le risque est bien de voir disparaître le service public au profit d'une offre exclusivement privée en santé infantile et familiale.

L'inertie de l'État vis-à-vis d'acteurs majeurs de prévention en santé infantile, familiale et juvénile est incompréhensible, au moment où l'on assiste à une remontée inédite de la mortalité périnatale et infantile en France, ainsi qu'à l'accroissement des inégalités en santé dès le plus jeune âge.

#### Pour sauver la PMI, agissons maintenant !

##### La CGT porte vos revendications :

- Une campagne de recrutement de tous les personnels PMI (médecin, infirmière, puéricultrice EJE...) afin de pouvoir réaliser un travail de prévention nécessaire auprès de la population, dont les plus précaires. En renforçant la prévention, cela réduira forcément la protection.
- Reconnaissance du statut médical des sages-femmes ;
- L'extension du CTI à l'ensemble des agent-es exerçant dans les services sociaux, médico-sociaux ;
- L'augmentation immédiate des salaires par le dégel du point d'indice en l'augmentant à 6,50 € ;
- La revalorisation des grilles indiciaires ;
- Le retrait du jour de carence et des 10 % de perte de salaire en cas de congés maladie ;
- L'amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications de nos métiers ;



- Une stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- Une prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des six derniers mois ;
- La baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires ;
- L'abrogation de la réforme des retraites.

**Pour être efficaces, pour assurer notre présence auprès des agent-es et des salarié-es dans toutes les instances CST, les CAP, en CCP\*, pour que nos revendications soient entendues et validées par les pouvoirs publics, nous devons être encore plus forts.**

\*CST : Comité social territorial, CAP : Commission administrative paritaire, CCP : Commission consultative paritaire.

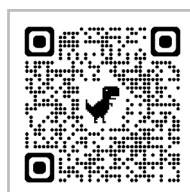


## MES MISSIONS ONT UN SENS, MON VOTE AUSSI

## DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026, JE VOTE CGT!



Connaissez vos droits,  
lisez notre guide «Droits des agents»  
en scannant le QR code



Pour vous syndiquer en ligne,  
scannez le Flashcode!